

Christine RIBIERE
Directrice Générale
06.12.51.07.47

Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc
Service de la Légalité
4 Allée du 8 mai 1945
33 341 Lesparre-Médoc

PIT du Port-Lamarque
Ouvert de mai à septembre
05.56.58.76.19
Permanence accueil d'octobre à avril
05.57.88.08.08
infotourisme@medoc-estuaire.com

BORDEREAU D'ENVOI
Comité de Direction : 10 janvier 2023

- Suite au défaut de quorum au comité de direction du 8 décembre 2023-

Référence	Intitulé	Nombre page
	Approbation du compte-rendu du 20 octobre 2022	6
2023-001	Convention de partenariat Sunska Festival 2023	1 + annexe de 2 pages
2023-002	Convention de partenariat Médoc Plein Sud	1 + annexe

Compte-rendu Comité de direction 20 Octobre 2022

Les présents : ARSAC: M. Romain Ducolomb, CUSSAC-FORT-MEDOC: M. Dominique Fédieu, LABARDE: M. Dominique Liaubet, LAMARQUE: M. Cédric Rondel, LE PIAN MEDOC: Annie Bezac, MONDE VITICOLE: M. Philippe Delfaut & M. Pierre Cazeneuve, HOTELLERIE: Mme Camille Cheyssac, SITES PATRIMONIAUX :Mme Ghislaine Teheney

Les absents excusés : Mmes Martine Vallier, Karine Palin, Perrine Julve, Gaëlle Breton, Fatiha Abair, Sylvie Alezard et Mrs Claude Ganelon, Mathieu Fontmarty, Allan Sichel, Denis Lurton, José Sanfins, Vincent Paris, Marc Verpaalen.

Monsieur le Président Dominique Fédieu déclare la séance ouverte à 18h40. Il remercie chaleureusement Monsieur Philippe Delfaut, Directeur Général, qui nous accueille dans la salle de réunion panoramique au-dessus des chais du Château Kirwan à Margaux-Cantenac. Il rappelle que tel que prévu par les statuts de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire, au chapitre 2 Administration Générale article 10 « *Lorsque le quorum n'a pas été atteint après une première convocation, il est procédé à une deuxième convocation à huit jours d'intervalle au moins. Les délibérations prises après cette deuxième convocation sont valables, quel que soit le nombre de présents. Les délibérations sont prises à la majorité des votants. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante* », le comité de direction de ce 20 octobre peut se tenir malgré de nombreuses absences.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I Ressources Humaines

1.1 – Adhésion au CNAS (D)

Monsieur le Président rappelle que le CNAS (association loi 1901 à but non lucratif), est un organisme de portée nationale qui a pour objet, au titre de l'action sociale, l'amélioration des conditions de vie des personnels des collectivités territoriales, EPCI et autres structures éligibles, et de leurs familles. À cet effet, le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...).

Pour adhérer au CNAS, Monsieur le Président informe des différentes formalités à mettre en œuvre pour cette adhésion.

Puis il est procédé à la désignation au sein du comité de direction et du personnel du :

- Représentant élu appelé délégué local des élus : un seul candidat : Monsieur Dominique Fédieu,
- Représentante du « collège » bénéficiaire appelé « délégué local des agents » : une seule candidate : Madame Sandra Candau,
- Représentante « correspondant » parmi le personnel bénéficiaire : une seule candidate : Madame Christine Ribière.

L'ensemble des candidats est approuvé par les membres du comité de direction

Il est souhaité d'adhérer pour la totalité de son personnel actif et retraité.

Monsieur le Président et Madame la Directrice sont autorisés à l'unanimité à signer tous les documents relatifs à cette adhésion

II Finances et gestion de l'EPIC

2.1 – Décision modificative (D)

SLO
TOURISME

Monsieur le Président donne la parole à la directrice afin qu'elle présente cette décision modificative.

Budget principal 2022 – recettes d'exploitation

Suite au vote du Conseil Communautaire du 30 juin dernier, Monsieur le Président informe que la subvention de fonctionnement a été minorée de 5 K€. Madame la Directrice précise que l'aide à la première embauche du salarié est moins importante qu'envisagée. Les résultats actuels du produit de la taxe de séjour appellent aussi à la plus grande prudence. Il est enfin prévu une meilleure atténuation des charges.

RECETTES				
Chap/Art	Libellé	BP 2022 Voté le 29/03/2022	DM N°1	BP 2022 Au 04/10/2022
013	ATTENUATION DES CHARGES	54 000,00	+4 000,00	58 000,00
64198	Autres remboursements	54 000,00	4 000,00	58 000,00
74	SUBVENTIONS	52 700 ,00	-7 000,00	45 700,00
74	Subv. d'exploitations	52 700,00	-7 000,00	45 700,00
77	AUTRES PRODUITS DE GESTION	129 473,30	-27 473,30	102 000,00
753	Reversement taxe de séjour	129 473,30	-27 473,30	102 000,00
002	Excédent fonct. reporté	104 992,70	0,00	104 992,70
TOTAL		341 166,00	-30 473,30	310 692,70

Budget principal 2022 – dépenses d'exploitation

Madame la Directrice rappelle que dans le cadre du vote du BP 2022, 1^{er} budget de l'Office de Tourisme Communautaire sur 12 mois, il a été volontairement choisi d'être prudent sur le résultat annuel de la taxe de séjour 2022 en budgétisant env. 6% du budget total de la structure en dépenses imprévues.

Madame la Directrice informe, que malgré cette précaution, la réduction des dépenses est indispensable pour garder un budget sain et équilibré. L'impact de cette baisse des dépenses est donc amorti par le vote de prudence du 29 mars 2022, mais représente une baisse du budget primitif d'environ 9%. Il est donc envisagé de reporter sur l'année 2023, certaines actions à savoir :

- Mise au norme RGPD (*le Règlement Général sur la Protection des Données encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne*)
- Traduction en langues étrangères des nouvelles fiches SIRTAQUI, présentation des cartes interactives, ...
- Recrutement d'un salarié en contrat service civique pour le développement de l'activité de la Micro-Folie Mobile

DEPENSES				
Chap/Art	Libellé	BP 2022 Voté le 29/03/2022	DM N°1	BP 2022 Au 04/10/2022
011	Charges à caractère général	82 647,50	-6 473,30	76 174,20
012	Charges de personnel	180 900,00	-6 000,00	174 900,00
65	Autres charges de gestion courant	6 600,00	0	6 600,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	-18 000,00	2 000,00
023	Virement à sect invest.	51 018,50	0	51 018,50
TOTAL		341 116,00	-30 473,30	310 692,70

Il est demandé à Madame la Directrice de faire apparaître plus précisément les modifications sur un prochain document budgétaire. Le débat se poursuit et dans le cadre de la refonte du site internet, Monsieur Pierre Cazeneuve propose qu'un planning des visites des châteaux soit disponible en temps réel. Cette proposition est retenue.

Madame la Directrice informe qu'il sera nécessaire très prochainement de choisir le thème de la future exposition estivale du PIT. Elle informe que la Région Nouvelle Aquitaine possède une très belle exposition itinérante sur l'estuaire suite à l'achèvement de l'opération d'inventaire du patrimoine dédiée aux communes riveraines de l'estuaire de la Gironde mais lui semble trop imposante pour le PIT. Madame Danielle Techenev, Messieurs Pierre Cazeneuve et Philippe Delfaut proposent de faire un séquençage de l'exposition retenue sur plusieurs sites de la destination. Enfin, Madame la Directrice informe qu'elle a participé aux Journées d'étude : « Estuaires : des patrimoines en partage » organisé par le service du patrimoine et de l'Inventaire de la Région.

Budget principal 2022 – dépenses d'investissement

Dans le cadre de l'investissement voté lors du comité de direction du 7 juillet dernier à savoir l'achat d'un éco-tripporteur (5 700 € TTC / subvention obtenue CAT 2022), il est nécessaire d'ouvrir l'article 2182 matériel de transport et d'y affecter le montant de l'achat. Madame la Directrice précise qu'à cette heure elle se trouve dans une impasse concernant l'assurance de ce véhicule. Cependant, elle propose de mettre en place début 2023 un planning à disposition des mairies et des partenaires pour que l'Office de Tourisme puisse être au plus près de nos touristes et de venir à leur rencontre à l'occasion de différentes manifestations du territoire. La diffusion de la documentation sera réduite pour privilégier la relation humaine et des informations personnalisées. L'information pourra être transmise par voie numérique. La démarche souhaitée est de se positionner dans le « zéro papier distribué inutile » et une empreinte carbone faible.

DEPENSES				
Chap/Art	Libellé	BP 2022 Voté le 29/03/2022	DM N°1	BP 2022 Au 04/10/2022
20	IMMOBILISATIONS	50 335,00	-2 800,00	47 535,00
2051	Concessions et droits ass.	50 335,00	-2 800,00	47 535,00
21	IMMOBILISATIONS	20 905,00	+2 800,00	23 705,00
2182	Matériel de transport	0,00	5 700,00	5 700,00
2183	Matériel de bureau et d'inf.	20 905,00	-2 900,00	18 005,00
TOTAL		71 240,00	0,00	71 240,00

Budget principal 2022 – recettes d'investissement

Madame la Directrice informe qu'à cette heure, aucune diminution des recettes est à noter.

RECETTES				
Chap/Art	Libellé	BP 2022 Voté le 29/03/2022	DM N°1	BP 2022 Au 04/10/2022
13	SUBVENTION	20 221,50	0,00	20 221,50
1313	Département	20 221,50	0,00	20 221,50
021	Virement section fonct.	51 018,50	0,00	51 018,50
TOTAL		71 240,00	0,00	71 240,00



TOURISME

La décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

III Fonctionnement général

3.1 - Présentation du bilan de la saison estivale (document remis sur table - A)

Madame la Directrice propose que le document complet soit adressé par voie numérique. Elle précise que pour chaque mission, un bilan et des propositions sont réalisés à la fin de chaque paragraphe.

Mission Accueil et Information : Le PIT de Lamarque a été ouvert 54 j au lieu de 90 j, initialement prévu. Les travaux concernant le toit et la terrasse ont été réalisés très tardivement et l'ouverture au public a eu le mardi 5 juillet. Cependant, l'équipe a maintenant mis en place une permanence téléphonique 5j à 7j/7, 12 mois sur 12 grâce à l'acquisition d'un téléphone portable. Les informations sont aussi adressées via ce téléphone.



Point Info Tourisme MARGAUX MEDOC TOURISME

Site Web Itinéraire Enregistrer Appeler

5.0 ★★★★★ 5 avis Google ⓘ

Office de tourisme à Lamarque

Adresse : Rte du Port, 33460 Lamarque

Vous êtes venu ici il y a 2 semaines

Téléphone : 06 26 70 06 81

[Suggérer une modification](#)

La fréquentation du PIT a été en baisse de 36 % sur les deux d'ouverture et est cependant en adéquation avec les moyennes enregistrées sur l'ensemble dans le Médoc Estuarien. Les membres du comité de direction partage le même constat.

On constate cependant que le podium des demandes de renseignements ces 2 dernières années reste inchangé à savoir :

RANG	2021	RANG	2022
1 ^{er}	Les activités de plein air : les randonnées cyclistes (plan des pistes cyclables, le canal des 2 mers), des randonnées pédestres	1 ^{er}	Les activités de plein air avec notamment la randonnée pédestre et le vélo, au même niveau que les demandes sur le chemin de Compostelle (reprise forte)
2 ^{ème}	L'œnotourisme : visites et dégustations	2 ^{ème}	L'œnotourisme , avec bien souvent la recherche de <u>châteaux ouverts sans rendez-vous le week-end</u>
3 ^{ème}	Le patrimoine : visite du Fort-Médoc	3 ^{ème}	Le patrimoine culturel

SLO

TOURISME

--	--	--	--

Au vu de l'arrivée tardive des éditions de l'Office de Tourisme, **3 tournées de distribution ont été réalisées auprès des mairies et des prestataires.**

Enfin, dans un souci de la qualité de l'accueil au Point d'Information Touristique, un manuel qualité a été rédigé pour l'équipe de conseiller en séjour.

Mission Communication et Promotion

Madame la Directrice précise que les 3 nouvelles éditions ont été fortement appréciées. Malheureusement le site internet Margaux Tourisme poursuit sa baisse de fréquentation et la fin de l'année va être dédiée à la recherche d'une AMO pour la rédaction du cahier des charges de la refonte du site et son suivi avec pour enjeux :

Revoir l'ergonomie, le design et l'organisation des contenus:

Adopter un nouveau design, plus actuel et attractif

Améliorer la navigation et l'expérience utilisateur

Se doter d'un système de gestion de contenu qui offre plus de libertés tout en restant simple d'utilisation

Evoluer vers une vraie plateforme de services touristiques tournées vers les visiteurs et vers nos partenaires pros

Lancer une boutique e-commerce

Synchronisation des données de Sirtaqui

Mettre en place une billetterie en ligne pour relayer les activités (ex : visite du Fort Médoc, château viticole, ...) et animations de prestataires sur le territoire (ex: Margaux Saveurs, ...).

Prévoir une intégration avec un futur logiciel de caisse.

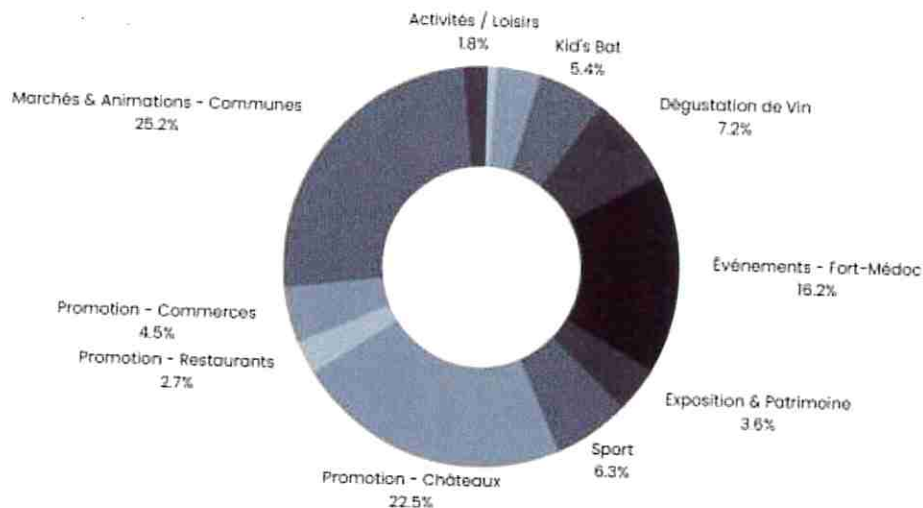
Permettre la réservation des hébergements directement sur le site via une solution tierce intégrée .

Création d'un back-office «Pros»

Connexion avec un outils de Gestion de la Relation Client (GRC ou CRM) pour une gestion optimisée de l'expérience client (emailings et newsletters ciblées, connexions aux actions de marketing digital et réseaux sociaux, etc)

Etudier l'intérêt de la vente d'espace publicitaire sur le site

Avec l'arrivée de la chargée de promotion et de communication, les deux réseaux sociaux ont été plus largement animés comme par exemple avec Facebook : 111 publications en deux mois



Les animations

De nombreuses animations proposées sur le territoire qui cependant se ressemblent pour certaines d'entre-elles. Madame la Directrice fait aussi le constat qu'il n'y a pas sur cette période estivale d'évènement phare. Le débat se poursuit sur la difficulté d'équilibrer financièrement un évènementiel. Madame la Directrice souhaite ajouter que bon nombre d'évènements touristiques, qu'ils soient culturels, sportifs ou récréatifs, contribuent au développement économique des territoires sur lesquels ils sont organisés.

Puis la parole est donnée aux partenaires pour connaître leur sentiment sur cette saison qui pour nombreux d'entre-eux reste mi-figue mi-raisin.

Monsieur le Président présente le bilan de l'Assemblée Médocaine et regrette que l'éco-tripporteur n'ai pu être sur site.

Enfin, Madame la Directrice informe que le prêt du Kit Micro Folie Mobile s'est terminée le 18 octobre dernier. Certaines acquisitions restent encore à réaliser par la Communauté de Communes avant de pouvoir ouvrir un planning d'inscription pour les communes participantes à cette opération culturelle. Elle propose que la première commune soit la commune d'Arsac. Cette proposition est entérinée par les membres du comité de direction présents.

Avant de clôturer la séance à 20h15, il est fixé que le prochain comité de Direction sera le jeudi 8 décembre 2022 à 18h30 au Château Malescasse

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 033-898856240-20230110-DL2023_001-DE

SLO

MARGAUX MEDOC TOURISME

Office de Tourisme Communautaire

Le 10 janvier 2023

Date de convocation : 29 novembre 2022 pour
le 8 décembre 2022 : quorum non atteint.

Comité de direction repoussé au 10 janvier 2023

**Objet : Convention de partenariat Sunska Festival
2023**

DL 2023 – 001

Nombre de membres : 19

Présents : 10 (article 10 des statuts)

Votants : 10

Présents : ARCINS : Claude Ganelon; CUSSAC-FORT-MEDOC : Dominique Fédieu; LAMARQUE : Cédric Rondel; LE PIAN-MEDOC : Josette Jégou; MARGAUX-CANTENAC : Allan Sichel; SOUSSANS : Jean-Claude Goffre; MONDE VITICOLE : Philippe Delfaut & Denis Lurton; HOTELLERIE : Camille Cheyssac; COMMERCANTS : Sylvie Alezard

Procuration : 0

Absents excusés : Mmes Martine Vallier, Sandra Barbera, Chrystel Colmont-Digneau; Karine Palin, Ghislaine Techeney; Mrs Romain Ducolomb, Eric Cadusseau, Matthieu Fonmarty, Dominique Liaubet, José Sanfins, Pierre Cazeneuve; Marc Verpaalen; Mickael Lemonnier;

Vu le Code du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités,

*Vu les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Margaux Médoc
Tourisme;*

Le SunSka Festival accueille depuis 25 ans aussi bien du reggae, du ska, du dub, du rap, du hip hop que de la chanson française. Ce dernier propose des concerts sur deux scènes, des animations à l'entrée du festival, un espace pour les enfants, ainsi qu'une aire de repos sur le domaine de Nodris à Vertheuil.

Dans **le cadre du développement de l'offre culturelle réalisée par l'Office de Tourisme**, l'opportunité de devenir partenaire de cet événement permet de conforter le positionnement de l'Office de Tourisme Communautaire au service des habitants. Cette opération n'est pas commerciale mais culturelle. Son gain n'est pas financier **mais augmentera indéniablement la visibilité de l'OTC et des actions menées auprès des habitants.**

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-Met en place le partenariat exclusivement sur le billet jour à destination des habitants et des touristes séjournant sur le territoire. *L'obligation de joindre un justificatif de domicile ou de location saisonnière sera mentionnée sur le site de vente de l'association Sun Ska Reggae.*

-Limite le nombre de billet acheté par foyer à 2 billets jour.

-Met en œuvre un partenariat de prise en charge à hauteur de 4 €. *Le prix du billet jour est de 42 euros. Les deux partenaires à savoir l'association Sun Ska Reggae et l'Office de Tourisme prennent en charge chacun une remise de 2 euros soit (presque) une remise de 10 %.*

-Lance la billetterie le 1^{er} février 2023.



Le Président,

Dominique FEDIEU

DÉLIBÉRATION



Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 033-898856240-20230110-DL2023_001-DE

SLOW

CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 O.T. MARGAUX MEDOC TOURISME / SUNSKA Festival

ENTRE

La SARL MUSIC'ACTION PROD, dont l'adresse postale est Domaine de Nodris, 100 rue du maquis, 33180 Vertheuil, N° SIRET 48485165400018, représentée par Madame Edwige Lachaize, en sa qualité de gérante,

Ci-après désignée par le terme « organisateur »

ET

L'Office de Tourisme Margaux Médoc Tourisme sise 26 rue de l'Abbé Frémont, ARSAC (33460), représenté par Madame Christine Ribière en sa qualité de Directrice Générale et Monsieur Dominique Fédieu en sa qualité de Président,

Ci-après désigné par le terme « partenaire »

Le partenaire et l'organisateur sont ci-après dénommés individuellement, ou collectivement la ou les « partie(s) ».

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La convention vise à établir les engagements réciproques de l'organisateur et du partenaire dans le cadre du festival SunSka dont la 26^{ème} édition se déroulera les 4,5 et 6 août 2023 au Domaine de Nodris, Vertheuil-Médoc. L'idée est de proposer un tarif privilégié à la journée aux habitants et aux touristes de la CDC Médoc Estuaire, soit 38€ / jour au lieu de 42€.

Article 2 – Engagements de l'organisateur

- L'Organisateur met à disposition des bénéficiaires du Partenaire des billets d'entrées jour au festival, à tarif privilégié, afin de favoriser l'accès à la culture des habitants et des touristes de la CDC Médoc Estuaire, dans la limite d'un quota de 500 places jour (250 places pour les habitants des communes de la CDC, 125 places pour les touristes de la CDC et 125 places en réserve complémentaire pour les habitants des communes).
- L'Organisateur prend en charge 2€ par billet vendu.
- L'Organisateur s'engage à donner au Partenaire 2 invitations par élu pour la soirée inaugurale du vendredi 4 août 2023.
- L'Organisateur s'engage à accueillir les bénéficiaires au sein de ses événements comme tout autre spectateur.
- L'Organisateur s'engage à valoriser le partenariat engagé avec le Partenaire en le mentionnant et en faisant apparaître son logo sur son site internet.
- L'Organisateur s'engage à communiquer au Partenaire la liste des bénéficiaires après l'événement.

Sarl Music' Action Prod
Domaine de Nodris, 33180 Vertheuil, France
www.sunska.fr / info@sunska.fr
Tel : 00 33 (0)5 56 09 10 20

SARL au capital de 5000 euros
N° RCS : 484 851 654 au RCS de Bordeaux
Code APE : 9001Z
N° Licences : L-R-20-002818 et L-R-20-002827

SunSka

FESTIVAL

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 033-898856240-20230110-DL2023_001-DE

SLOW

Article 3 - Engagements du partenaire

- Les bénéficiaires du Partenaire devront remplir un formulaire en ligne avant le 16/07/2023 pour prétendre à 2 places jour maximum par personne pour le festival.
- Le Partenaire s'engage à prendre en charge 2€ par billet vendu. L'organisateur émettra une facture correspondant au nombre de bénéficiaires x nombre de places x 2€ TTC, à destination de l'Office de Tourisme pour paiement par mandat administratif à réception, dans la limite d'un budget de 1000€ TTC.
- Le Partenaire s'engage à informer ses bénéficiaires de l'offre mise en place avec l'Organisateur.

Article 4 - Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter du jour de sa signature et sera valable jusqu'au 31 décembre 2023. Pour la réalisation d'actions dont l'opportunité peut être constatée d'un commun accord par les parties en cours d'année, un ou plusieurs avenants à la présente convention peuvent être conclus et faire l'objet d'engagements techniques et logistiques complémentaires.

Article 5 - Confidentialité

Chacune des parties s'oblige à maintenir confidentiels tous les documents et informations dont elle aura eu connaissance, à quelque titre que ce soit, au sujet de l'activité de l'autre partie. Le présent engagement est pris pour toute la durée de la convention et s'achèvera deux ans après la fin de la convention.

Article 6 - Annulation de l'événement

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction la manifestation, par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, l'Organisateur s'engage à rembourser les bénéficiaires de leur achat.

Article 7 - Différends

La convention et ses annexes éventuelles sont soumises au droit français. En cas de différends relatifs à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la convention et/ou de ses annexes, les parties conviennent de les régler à l'amiable dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'existence d'un litige par une partie à l'autre partie, et à défaut d'y parvenir, de les soumettre à la compétence exclusive du tribunal administratif de Bordeaux.

Convention signée en 2 exemplaires à Vertheuil, le 18/07/2023

SARL MUSIC'ACTION PROD
Mme Lachaize



Margaux Médoc Tourisme
M. Médieu et Mme Ribière

(Handwritten signatures of M. Médieu and Mme Ribière)

Sarl Music' Action Prod
Domaine de Nodris, 33180 Vertheuil, France
www.sunska.fr /info@sunska.fr
Tel : 00 33 (0)5 56 09 10 20

SARL au capital de 5000 euros
N° RCS : 484 851 654 au RCS de Bordeaux
Code APE : 9001Z
N° Licences : L-R-20-002818 et L-R-20-002827

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 033-898856240-20230110-DL2023_002-DE

SLOW

MARGAUX MEDOC TOURISME

Office de Tourisme Communautaire

Le 10 janvier 2023

Date de convocation : 29 novembre 2022 pour
le 8 décembre 2022 : quorum non atteint.

Comité de direction repoussé au 10 janvier 2023

**Objet : Convention de partenariat Médoc Plein
Sud**

DL 2023 – 002

Nombre de membres : 19

Présents : 10 (article 10 des statuts)

Votants : 10

Présents : ARCINS : Claude Ganelon; CUSSAC-FORT-MEDOC : Dominique Fédieu; LAMARQUE : Cédric Rondel; LE PIAN-MEDOC : Josette Jégou; MARGAUX-CANTENAC : Allan Sichel; SOUSSANS : Jean-Claude Goffre; MONDE VITICOLE : Philippe Delfaut & Denis Lurton; HOTELLERIE : Camille Cheyssac; COMMERCANTS : Sylvie Alezard

Procuration : 0

Absents excusés : Mmes Martine Vallier, Sandra Barbera, Chrystel Colmont-Digneau; Karine Palin, Ghislaine Techeney; Mrs Romain Ducolomb, Eric Cadusseau, Matthieu Fonmarty, Dominique Liaubet, José Sanfins, Pierre Cazeneuve; Marc Verpaalen; Mickael Lemonnier;

DÉLIBÉRATION

Vu le Code du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités,

*Vu les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Margaux Médoc
Tourisme;*

Une des missions des Offices de Tourisme est l'accompagnement des porteurs de projets hébergements et des propriétaires de meublés de tourisme et chambre d'hôtes. L'Office de Tourisme se doit de les accompagner à chaque étape de leur projet : ouverture, mise en marché et valorisation. L'accompagnement au classement constitue pour l'Office de Tourisme une véritable et unique opportunité de nouer des liens durables avec les propriétaires. Raviver les « lits froids » du territoire en incitant à la mise en marché et la montée en gamme de l'offre d'hébergement sont des maillons essentiels dans le cadre du développement économique du territoire. Cependant, faute de chargé(e) des partenaires et de disponibilité des deux salariées de Margaux Médoc Tourisme, conventionner avec l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes La Médulienne à savoir Médoc Plein Sud permet de bénéficier de leur expertise éprouvée pour l'accompagnement et le classement des meublés de tourisme et chambres d'hôtes. Cette première mutualisation de compétences démontre aussi une envie commune de collaborer entre les deux Offices de Tourisme de ces territoires voisins, d'assumer des valeurs de solidarité, de partage, et de responsabilité au service du développement économique et touristique du Médoc. Enfin, l'accompagnement des hôteliers, la mise en marché et la valorisation (communication, promotion ...) est et reste du ressort de notre Office de Tourisme.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Met en place** une convention de partenariat sur l'année 2023 fixant les responsabilités et les engagements de chacune des parties avec un descriptif de chacune de ces prestations, un tarif pour chaque prestation et prise en charge des frais kilométriques.

- **Signe conjointement** le Président et Directrice Générale.



Le Président,

Dominique FÉDIEU